

Emploi de solvants

Liste de contrôle

Maîtrisez-vous les risques liés à l'emploi de solvants dans votre entreprise?

Les principaux dangers sont:

- les incendies et les explosions
- les intoxications
- les maladies de la peau

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Solvants

- 1 Connaissez-vous** les dangers des solvants utilisés et leurs caractéristiques relatives à la sécurité? (Fig. 1)
- Ex.: documentation du fabricant, fiches de données de sécurité, tableaux de référence ou étiquette sur l'emballage du produit.
- oui
 en partie
 non
-
- 2 Avez-vous vérifié** si des solvants particulièrement nocifs pour la santé ou facilement inflammables pouvaient être remplacés par d'autres produits moins dangereux?
- oui
 en partie
 non
-
- 3 Dans les locaux ou les zones de travail, stockez-vous uniquement la quantité de solvants nécessaire** à la bonne marche de l'exploitation?
- oui
 en partie
 non
-
- 4 Les réserves de solvants** sont-elles entreposées dans des locaux adaptés?
- Ex.: local spécial ou aire de stockage extérieure protégés de manière adéquate.
- oui
 en partie
 non

Locaux et zones de travail

- 5 Des mesures ont-elles été prises pour éviter qu'une éventuelle fuite de solvants** et des vapeurs ne se propagent aux zones et locaux voisins, aux canalisations, etc.?
- Bacs de rétention, seuils de portes, etc.
- oui
 en partie
 non
-
- 6 L'aération** naturelle ou artificielle des zones de travail est-elle **suffisante**?
- Aspirations à la source efficaces ou orifices d'aération et d'aspiration au niveau le plus bas (fig. 2).
- oui
 en partie
 non
-
- 7 Les conduites d'air** et leurs orifices sont-ils disposés de manière à évacuer l'air vicié sans danger?
- oui
 en partie
 non
-
- 8 Les zones où l'on emploie des solvants facilement inflammables** sont-elles définies et signalées comme zones exposées à un risque d'explosion? (Fig. 3)
- oui
 en partie
 non
-
- 9 Des moyens ont-ils été mis en place afin d'empêcher l'émergence de sources d'ignition efficaces** dans les zones exposées à un risque d'explosion?
- Possibles sources d'ignition: flammes, étincelles électriques ou mécaniques, surfaces chaudes, décharges d'électricité statique, etc. (fig. 4).
- oui
 en partie
 non



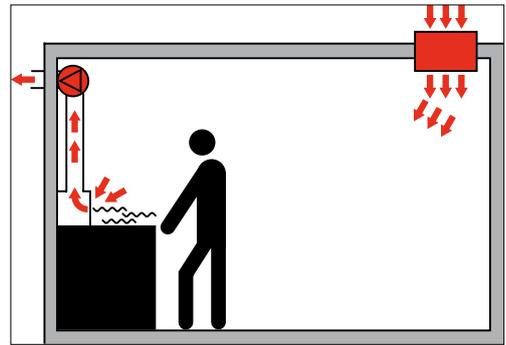
Acétone
Attention



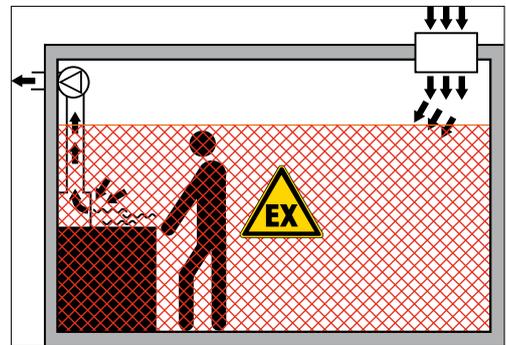
<p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>EUH066 L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou le craquellement de la peau.</p>	<p>P210 Tenir à l'écart de sources d'ignition. Ne pas fumer.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P403/233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P305/351/338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant quelques minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>	
---	---	--

Nom, adresse et numéro de téléphone de la société responsable en Suisse.

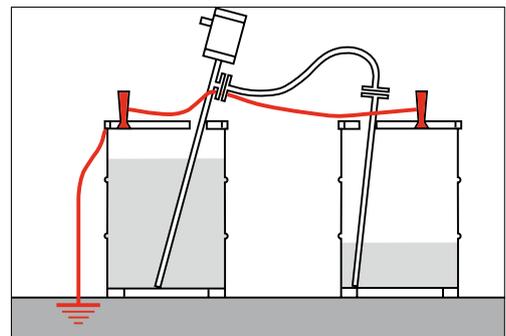
1 Il faut lire et observer les avertissements.
Les liquides facilement inflammables sont des liquides inflammables dont le point d'éclair est inférieur à 30 °C.



2 L'efficacité des installations de ventilation dépend de l'amenée d'air.



3 Des mesures appropriées doivent être prises dans les zones exposées à un risque d'explosion afin d'y éviter l'introduction de sources d'ignition.



4 Un équilibrage du potentiel ainsi qu'une mise à la terre jouent un rôle important pour éviter la formation de décharges d'électricité statique pouvant provoquer des explosions.

10 Les **ventilateurs** utilisés pour évacuer les vapeurs inflammables sont-ils antidéflagrants ou conçus et installés de manière à ne pas constituer une source d'ignition?

- oui
 en partie
 non

11 Des **dispositifs d'extinction et de refroidissement** (extincteurs, postes d'incendie, etc.) sont-ils installés dans les zones où l'on manipule des solvants inflammables?

- oui
 en partie
 non

Installations, appareillages et équipements de protection

12 Dans la mesure du possible, les solvants sont-ils utilisés **en vase clos**?
Ex.: système avec conduite d'équilibrage des gaz, équilibrage de pression pour les réservoirs extérieurs, réservoirs fermés.

- oui
 en partie
 non

13 Des aspirations locales efficaces ont-elles été installées aux endroits **où les solvants sont utilisés en systèmes ouverts** et où des vapeurs ou des brouillards peuvent représenter un risque? (Fig. 5)

- oui
 en partie
 non

14 Les installations (récipients, canalisations, etc.) sont-elles conçues et protégées pour résister aux **effets mécaniques et thermiques** auxquels on peut s'attendre?
Résistance à la pression, résistance à la chaleur, protection contre les dommages dus à des véhicules, etc.

- oui
 en partie
 non

15 Le contenu des récipients, des canalisations et autres est-il **indiqué** de manière visible et permanente?

- oui
 en partie
 non

16 Les **équipements de protection individuelle** nécessaires sont-ils mis à la disposition du personnel et correctement utilisés?
Ex.: vêtements de protection, appareils de protection des voies respiratoires, gants et crèmes protectrices pour la peau (fig. 6).

- oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement

17 Les collaborateurs concernés sont-ils **informés lors de leur embauche, puis à intervalles réguliers**, des dangers ainsi que des mesures de protection et de premiers secours?

- oui
 en partie
 non

18 Les **notices d'instructions** des différentes installations sont-elles à portée de main? Elles indiquent les mesures de sécurité à prendre.

- oui
 en partie
 non

19 Les installations sont-elles **entretenu**es par des **personnes qualifiées**?

- oui
 en partie
 non

20 Les directives de la Suva concernant l'**accès aux réservoirs et autres locaux exigus** et les travaux exécutés à l'intérieur de ceux-ci sont-elles respectées?

- oui
 en partie
 non

21 Outre les dangers liés à l'utilisation de ces produits, avez-vous également évalué les risques liés au **stockage des solvants facilement inflammables**?
Voir liste de contrôle «Stockage de liquides facilement inflammables» (réf. Suva 67071.f).

- oui
 en partie
 non



5 Une aération artificielle est nécessaire dans les caves. Le cas échéant, des ventilateurs mobiles seront utilisés.



6 Lors de l'application de vernis à 2 composants, les «équipements de protection individuelle» mis à disposition doivent présenter un niveau de protection plus élevé.

Infos complémentaires

- Informations techniques «Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants», www.suva.ch/66126.f
- Tableau «Caractéristiques de liquides et de gaz», www.suva.ch/1469.f
- Feuillelet d'information «Prévention des explosions. Principes, prescriptions minimales, zones», www.suva.ch/2153.f
- Liste de contrôle «Risques d'explosion (Document pour la prévention à destination des PME)», www.suva.ch/67132.f
- «Règles relatives aux travaux exécutés à l'intérieur de réservoirs et dans des locaux exigus», www.suva.ch/1416.f
- Directive «Liquides inflammables. Entreposage et manipulation», www.suva.ch/1825.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

